

# Vos heures de visite familiale



The Children's Aid Society  
La Société d'aide à l'enfance  
Sudbury & Manitoulin

Nom du travailleur:

\_\_\_\_\_  
Téléphone: 705-566-3113 ou  
1-877-272-4334 poste \_\_\_\_\_

Site Web de l'organisme:  
[www.casdsm.on.ca](http://www.casdsm.on.ca)



Nous comprenons que votre famille traverse une période difficile. Votre travailleur continuera de collaborer avec vous. Ensemble, vous élaborerez un plan afin de résoudre les problèmes et de rétablir un milieu de vie sûr pour votre enfant. Nous cherchons à collaborer avec vous pour que votre enfant puisse vivre dans sa famille en toute sécurité.

## Le maintien des liens familiaux

Il est important d'établir des heures de visites familiales le plus tôt possible pour aider au maintien des liens affectifs lorsque les membres de votre famille ne vivent plus sous un même toit. Passer du temps ensemble aide vos enfants et vous à mieux traverser cette période difficile et à demeurer en relation.

## Le lieu et l'heure des visites

Un horaire de visite avec votre enfant sera établi le plus tôt possible afin de maintenir vos liens familiaux et d'atteindre vos objectifs de regroupement familial. La date, l'heure et la durée de chaque visite varient selon les besoins de votre enfant et de votre famille ainsi que les ordonnances du tribunal.

## La supervision des visites

Un travailleur ou travailleur de soutien à la famille pourrait superviser vos visites familiales. La supervision évolue en fonction des besoins de votre enfant ou de votre famille.

## Les visites familiales

Nos salles de visite familiale sont équipées de jouets, d'articles de bricolage et de jeux pour accueillir les enfants et les familles. Vous pouvez également y partager un repas en famille. Planifiez votre visite pour en profiter pleinement.

## Le rôle du travailleur de soutien à la famille

Pendant vos visites familiales, votre travailleur de soutien à la famille vous donne un encadrement concret et des stratégies de pratiques parentales positives adaptées à l'âge de développement de votre enfant. L'objectif, c'est de vous aider à interagir plus efficacement et à resserrer les liens avec votre enfant ainsi que de permettre l'épanouissement de la relation parent-enfant.

## Les annulations

Il est important de ne pas décevoir votre enfant en ne vous présentant pas à une visite planifiée alors que lui s'y est rendu. C'est pourquoi, si vous devez annuler une visite, il est important de nous en aviser un minimum de trois heures avant la visite de sorte que l'enfant en soit informé et que nous annulions son transport pour se rendre à la visite.

## Mauvaises conditions météorologiques

À la manière des conseils scolaires des districts de Sudbury et de Manitoulin qui annulent le transport scolaire en cas de conditions météorologiques extrêmes, la Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin annulent également toutes les visites et le transport par des chauffeurs bénévoles.

---

## Les maladies

Nos salles de visite sont utilisées par beaucoup d'enfants et de familles. Donc, afin de réduire le risque de transmission de maladies contagieuses, nous vous demandons de modifier votre horaire de visite si vous êtes malade ce jour-là et de nous en aviser le plus tôt possible avant la visite.

Si vous devez annuler une visite, prenez contact avec votre travailleur le plus tôt possible : 705-566-3113 ou 1-877-272-4334.

## Modification d'un horaire de visite

Si vous devez modifier l'horaire d'une visite, vous pouvez demander à votre travailleur de le faire selon les lieux et les heures disponibles.

---

## Les visites avec des membres de la famille et des amis

L'entourage d'un enfant comprend diverses personnes qui lui sont chères; à certains moments, il est important pour votre enfant d'avoir une visite avec des membres de la famille et des amis. Nous vous invitons à en parler d'abord avec votre travailleur pour organiser des visites avec des membres de la famille et des amis.

---

## Vos responsabilités

- Traiter les travailleurs et le personnel avec respect.
  - Communiquer rapidement avec les travailleurs et le personnel.
  - Parler à votre travailleur si vous avez des questions ou des plaintes à formuler.
  - Fournir une preuve d'identité légale (par exemple, le permis de conduire).
-

## Vos droits

Vous avez le droit :

D'être traité avec respect et d'une façon adaptée à votre culture

---

D'obtenir les services d'un interprète à toutes les visites de la Société d'aide à l'enfance et lors de toutes les interactions avec celle-ci

---

De participer à l'élaboration des plans d'intervention pour votre famille

---

De participer aux décisions qui concernent votre famille

---

De recevoir des services avec professionnalisme et dans un délai raisonnable

---

D'obtenir une réponse à vos questions et un retour à vos appels téléphoniques rapidement

---

De connaître tous les choix et toutes les conséquences de toute décision ou mesure qui serait prise

---

De comprendre le processus légal ou judiciaire applicable selon votre situation

---

De fournir des commentaires ou d'exprimer vos problèmes ou plaintes en toute liberté

---

De préserver la confidentialité de vos renseignements

---

De demander l'accès aux renseignements dans votre dossier

## Identité et origines autochtones

Si vous ou votre enfant vous définissez comme étant membre des Premières Nations, ou que vous avez des origines autochtones, nous vous orienterons vers l'organisme pour le bien-être des enfants et des familles autochtones

Nogdawindamin Family and Community Services, Kina Gbezhgomi Child and Family Services, Kunuwanimano Child and Family Service, ou Niijaansinaanik Child and Family Services, qui offrent des services adaptés à la culture et à la spiritualité des communautés autochtones.

## Prenez contact en appelant au :

**Nogdawindamin Family and Community Services:**

**Sans frais:** 1-800-465-0999

**Kina Gbezhgomi Child and Family Services:**

**Sans frais:** 1-800-268-1899

**Kunuwanimano Child and Family Services:**

**Sans frais:** 1-800-461-1293

**Niijaansinaanik Child and Family Services:**

**Sans frais:** 1-855-223-5558

---



## Comment porter plainte

Nous souhaitons comprendre vos problèmes et collaborer avec vous pour arriver à une solution. En cas de problème, nous ferons de notre mieux pour le résoudre avec vous. Nous vous prions d'en parler à votre travailleur le plus tôt possible. Si, ensemble, vous n'arrivez pas à trouver de solution, vous pouvez demander à parler au superviseur de votre travailleur. La plupart des questions sont résolues à cette étape. Cependant, si le problème persiste, vous pouvez utiliser le processus de plainte formelle disponible sur notre site Web:

<https://casdsm.on.ca/complaints-compliments-feedback/?lang=fr>

### Prenez contact avec nous

**Familles d'accueil :**

[fostering@casdsm.on.ca](mailto:fostering@casdsm.on.ca)

**Adoption :**

[adoption@casdsm.on.ca](mailto:adoption@casdsm.on.ca)

**Bénévolat :**

[volunteerapplication@casdsm.on.ca](mailto:volunteerapplication@casdsm.on.ca)

**Présentations :**

[speakersbureau@casdsm.on.ca](mailto:speakersbureau@casdsm.on.ca)

**Dons :**

[general.sudbury@casdsm.on.ca](mailto:general.sudbury@casdsm.on.ca)

**Emplois :**

[hr.recruitment@casdsm.on.ca](mailto:hr.recruitment@casdsm.on.ca)